



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 39 - 09.04.2015

En exercice ...26  
Présents.....22  
Votants.....26  
Abstention .....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
4. EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Saisine de la CCSPL sur le principe du recours à une  
Délégation de Service Public pour la gestion du centre  
aquatique AQUARÉ**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 9 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard MARIEAU,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Frédéric GUERLAIN (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201539-DE  
Regu le 15/04/2015

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

DÉLIBÉRATION

N° 39 - 09.04.2015

En exercice ...26  
Présents.....22  
Votants.....26  
Abstention .....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES**  
**4. EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Saisine de la CCSPL sur le principe du recours à une  
Délégation de Service Public pour la gestion du centre  
aquatique AQUARÉ**

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré a confié l'exploitation et la gestion du centre aquatique « Aquaré » à la société SEGAP dans le cadre d'une Délégation de Service Public de type affermage, sachant que celle-ci arrivera à son terme le 21 juin 2016. La Société SEGAP avait cédé à VERT MARINE BELGIUM l'intégralité de ses parts sociales le 21 mars 2011, ce qui n'a eu aucune conséquence sur la gestion de l'établissement.

L'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur le principe de Délégation de Service Public du centre aquatique intercommunal « Aquaré » lors de la prochaine séance ;

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1,*

Considérant que, selon l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes doivent, avant de se prononcer sur le principe de toute Délégation de Service Public, recueillir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L.1413-1 du même code ;

Considérant que cette commission doit être saisie par voie de délibération s'agissant d'une compétence relevant de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit, en conséquence se prononcer sur la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, avant d'approuver le principe du recours à toute Délégation de Service Public ;

En conséquence il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, afin qu'elle émette un avis conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

AR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201539-DE  
Regu le 15/04/2015





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 39 - 09.04.2015

En exercice ...26  
Présents.....22  
Votants.....26  
Abstention .....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
4. EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Saisine de la CCSPL sur le principe du recours à une  
Délégation de Service Public pour la gestion du centre  
aquatique AQUARÉ**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, afin de recueillir son avis sur le principe de la Délégation du Service Public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Aquaré dans les conditions prévues à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.



**TELETRANSMIS AU CONTROLE  
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700459 -- 2015 0109-  
D 201539 -- DE

**Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 15/04/2015**

Affichée le : *16 avril 2015*  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de la présente notification.

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20150409-D201539-DE  
Reçu le 15/04/2015